

Commune de FRIGNICOURT
31 rue du Général Leclerc
51300 FRIGNICOURT
Tél 03.26.74.15.08
accueil@mairie-frignicourt.fr

Frignicourt, le 23 mars 2026

ARRETE n°1540



Arrêté de délégation de fonction du maire à un adjoint

ARRETE

Le Maire de FRIGNICOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, (en présence d'une subdélégation, l'article L. 2122-23),
Considérant la possibilité de déléguer aux adjoints et, le cas échéant, aux conseillers municipaux, certaines attributions du maire, dans l'intérêt de faciliter la gestion communale,
Considérant la nécessité de confier délégation en matière de travaux et d'urbanisme,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} Monsieur Michel TROLIO, adjoint au maire, est délégué pour exercer, à compter du 23 mars 2026 les fonctions relatives aux Travaux et à l'Urbanisme. Monsieur TROLIO est autorisé à signer les actes et documents relevant de sa délégation.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est effectué auprès du comptable public.

ARTICLE 4 : Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'adjoint au Maire,
Michel TROLIO

Le Maire,
Annick FELICETTI

